

**Nombre de membres**

**Séance du 06 octobre 2015**

**en exercice:** 15

L'an deux mille quinze et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 1<sup>er</sup> octobre 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 12

**Sont présents:** Patrick LEHAGRE, Jean AGEORGES, Jacques MOTARD, Yvette DUTERTRE, Muriel CHERUAU, Ghislain GUYON, Christine LAVEAU, Christiane MACHEFER, Yann JAUNASSE, Alain GAUTIER, Martine DEMEURÉ, Jacques BOULLENGER

**Votants:** 15

**Représentés:** Marie-Pierre CHUM par Patrick LEHAGRE, Sydney HATWELL par Jacques BOULLENGER, Valérie BOUIN par Muriel CHERUAU (Madame Valérie BOUIN est arrivée à 19h30 et n'a pris part à aucun vote).

**Secrétaire de séance:** Christine LAVEAU

Les procès-verbaux des réunions du 8 et 17 septembre 2015 ont été approuvés à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

**Les décisions prises depuis la séance 17 septembre 2015 concernent :**

- Pour la STEP : Commande pour la fourniture et la pose de deux pompes de surpression GRUNDFOS sur le circuit d'eau industrielle auprès de la Société VEOLIA pour un montant de 1 803,33 € HT
- Commande pour la fourniture et le remplissage de la cuve de la STEP de chlorure ferrique de la station d'épuration pour un montant de 1 930,50 € HT (5m3 de chlorure ferrique soit 7,5 t)
- Commande de toner pour le photocopieur des associations pour la somme de 99,00 € TTC pour 34 000 copies.

**BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 6 - 2015 118**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	15000.00	
21568 - 249	Autres matériels, outillages incendie	-15000.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - 2015 119**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2151 (041)	Installations complexes spécialisées	2000.00	
21311 (041)	Bâtiments d'exploitation		2000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>2000.00</b>	<b>2000.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>2000.00</b>	<b>2000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## **APPROBATION DU PAVE - 2015 120**

Le Maire présente à l'assemblée le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Il rappelle que la Loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Ce plan fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public et les installations ouvertes au public dans le périmètre défini.

Le conseil municipal a autorisé le maire à lancer la démarche le 2 décembre 2014.

Son élaboration a été effectuée en concertation avec les acteurs locaux,

**VU** la Loi n°2005.102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et plus particulièrement son article 45,

**VU** le décret n°2006.1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, selon lequel le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics doit préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus ainsi que la périodicité et les modalités de leur propre révision,

**VU** le décret n°2006.1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

**VU** l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret précité,

**Le Conseil Municipal, après qu'il en ait pris connaissance et en ait délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**APPROUVE** le PAVE tel que présenté en annexe, constitué sur la base du diagnostic effectué par l'Agence TALPA et validé par la commission communale d'accessibilité.

**DIT** que la présente délibération est portée à la connaissance du public et sera affichée en mairie pendant un mois.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision.

Madame Martine DEMEURÉ a fait une présentation du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la Commune de Charentilly et a répondu aux diverses interrogations qui ont été soulevées.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - 2015 123**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 2015\_114 en date du 8 septembre 2015 relative à la conclusion d'une convention de délégation de service public avec le comité des fêtes section bibliothèque

**Monsieur le Maire expose :**

- **Que** la bibliothèque publique est le centre local d'information qui met facilement à la disposition de ses usagers les connaissances et les informations de toute sorte. Les services de bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social (...) Toute personne, quel que soit son âge, doit avoir accès à une documentation adaptée à ses besoins. Les collections et les services doivent faire appel à tous les types de supports et à toutes les technologies modernes, de même qu'à la documentation traditionnelle. » (Manifeste de l'Unesco pour la bibliothèque publique – 2004).
- **Que** la Commune ou Communauté de Communes a compétence pour organiser la **lecture publique** sur son territoire (Articles L 310-1 à L 310-6 du Code du Patrimoine).
- **Que** le Conseil Départemental peut apporter son soutien aux Communes et Communautés de Communes par le conseil, l'aide à l'équipement, le prêt de collections, la formation et l'animation.
- Que la politique du Conseil Départemental est définie dans le cadre du « Plan de Développement de la Lecture Publique » adopté par le Conseil Départemental le 22 juin 2010, modifié le 29 juin 2012.
- **Que** les services de lecture publique sont assurés par la **Direction Déléguée du Livre et de la Lecture Publique** (DDLLP) pour permettre de développer les actions déjà engagées par la Commune ou la Communauté de Communes, pour offrir un service public à ses habitants, pour améliorer le travail réalisé par l'équipe de volontaires et conforter le soutien apporté par le Conseil Départemental.

**Considérant** l'intérêt que revêt cette décision pour la Commune de Charentilly.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **Approuve** les termes de la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique telle que proposée.
- **Décide** de conclure une convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département d'Indre-et-Loire,
- **Dit** que la convention sera annexée à la présente décision.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Monsieur Ghislain GUYON expose que cette délibération vient en complément de la mise en place de la délégation de service public qui a été conclue avec le Comité des Fêtes « Section Bibliothèque » pour l'animation de la lecture publique sur le territoire communal.

## COMPTE RENDU DES EPCI

### SIEIL 37

Monsieur le Maire expose qu'aujourd'hui s'est déroulée une réunion du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire dans la salle des fêtes de la Commune.

Ils s'agissait d'une réunion d'information où tous les élus de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles étaient conviés, il y avait une quinzaine de représentants.

### CCGC

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas eu de conseil communautaire depuis la dernière réunion du Conseil municipal. Il a cependant tenu à rendre compte de la rencontre avec Monsieur le Président de l'agglomération Tours Plus du Vendredi 2 octobre 2015. Les 6 communes désireuses d'intégrer la Communauté d'agglomération Tours Plus étaient conviées (Saint-Roch, Cérelles, Saint-Antoine-du-Rocher, Semblançay, Pernay et Charentilly). Monsieur Philippe BRIAND, Président de la Communauté d'agglomération ne serait pas opposé à l'intégration de ces 6 communes dans cet espace communautaire. Lors de cette réunion, il a donc été demandé aux six Maires présents de faire un état des équipements dont dispose chaque commune. Le potentiel fiscal des communes présentes, apparaît également comme un avantage. Cela permettrait également à l'agglomération de passer le seuil des 300 000 habitants ce qui aurait une incidence en terme de dotation.

Afin d'appuyer cette démarche, il a été conseillé aux Maires présents de rencontrer individuellement les Conseillers de la Communauté d'Agglomération afin de leur exposer les motivations concernant cette intégration.

Enfin Monsieur le Maire, rappelle les dates des prochaines échéances afin de mettre en œuvre les dispositions de la Loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) :

- ✚ CDCI : le 3 septembre
- ✚ CDCI : le 12 octobre
- ✚ Décision en Préfecture : le 13 octobre
- ✚ Avant le 14 décembre, les communes devront délibérer.

### CCGC – COMMISSION ENVIRONNEMENT

Madame Martine DEMEURÉ expose que lors de la commission environnement du 5 octobre 2015, il y a eu une visite de chantier de la nouvelle déchetterie à Saint-Antoine-du-Rocher. La partie nouvelle a été ouverte le 5 octobre 2015 et, l'ancienne déchetterie a été fermée pour être arasée. Madame Martine DEMEURÉ explique notamment que les déchets sont désormais déposés dans des alvéoles à hauteur du sol.

Monsieur le Maire demande comment fait-on pour décharger les alvéoles, si ce n'est plus un système de stockage des déchets dans des bennes ?

Madame Martine DEMEURÉ répond que la décharge sera effectuée par un système de pelles à pneus équipées d'un grappin.

### CCGC - COMMISSION CULTURE

Madame Christine LAVEAU explique que lors de la réunion du 5 octobre 2015 il y a eu des discussions autour du P.A.C.T. (Projets Artistiques et Culturels du Territoire) 2016 Monsieur Didier DESCLOUX, Vice-président de la communauté de communes de Racan chargé de la commission culture et tourisme, était invité afin d'échanger sur le PACTE culturel 2016. La communauté de Gâtine Choisilles est « porteur du P.A.C.T. culturel » dont ils sont partenaires.

Le travail en commun porte notamment sur la répartition des subventions qui seront reversées à Racan au titre du P.A.C.T. 50 % du coût artistique devrait être obtenu de la Région Centre pour les 3 projets portés par Racan :

- Kampagn'arts
- Billenbois
- La Salle Moisant

Une déduction sur la dotation sera appliquée par la Communauté de Communes Gâtine Choisilles pour compenser les frais de gestion.

Pour le festival « Femmes en campagne », Beaumont la Ronce a présenté de nombreuses candidatures. Le projet est en progression.

Par ailleurs, il y a une étude pour s'orienter vers « \*groupons » pour vendre les places de spectacles des 4 Vents. L'objectif est de remplir la salle même avec des places à coûts très réduits.\* (système de réservation à plusieurs personnes pour obtenir des réductions avantageuses)

Arrivée de Madame Valérie BOUIN à 19h30.

### **CCAS**

Madame Christiane MACHEFER relate les décisions de leur dernière réunion pour l'organisation de la manifestation du 29 novembre 2015. Il a été retenu le même principe d'animation. Cette année il est proposé de terminer cette matinée par un buffet campagnard.

Dans l'Echo, il y aura un message qui proposera de l'élargir aux personnes intéressées.

### **COMMISSION PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

Madame Valérie BOUIN explique que lors de la réunion du 6 octobre 2015 il a été organisé une visite du multi-accueil de Semblançay. Celui-ci est bien meublé et bien aménagé. L'inauguration aura lieu le 6 novembre 2015 à 18h00.

Par ailleurs, Madame Valérie BOUIN expose qu'il y a eu une réunion entre l'ADAC et les ALSH. Il en ressort que le fonctionnement des ALSH sera identique à ce qui est pratiqué actuellement jusqu'au 31/12/2017.

Enfin il a été enregistré une demande de Neuillé-Pont-Pierre pour une ouverture de l'ALSH pendant toutes les vacances scolaires.

Il a été demandé s'il serait possible d'acquérir un véhicule d'occasion pour effectuer des déplacements entre RAM. La CAF pourrait apporter son concours à hauteur de 40 %. Préalablement à l'acquisition d'un éventuel véhicule, se pose la difficulté pour l'assurer. La question est donc restée en suspens.

Formados : Le bilan est positif sur le fonctionnement puisque pour les vacances d'été il était complet.

REAP : Le Réseau d'accompagnement parentalité est à officialiser avec la CAF. Une réunion est prévue le 10 novembre 2015 à 19h00 où un échange avec les parents aura lieu.

### **SIAEP**

Monsieur Jacques MOTARD expose qu'il regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion du comité syndical durant l'été.

Cet été le syndicat a été obligé de s'approvisionner auprès de la Commune de FONDETTES pour compenser le manque d'eau sur le réseau.

La question du forage sur la commune de Charentilly n'a pas avancé.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE DE CHARENTILLY**

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré aujourd'hui Madame l'Architecte des Bâtiments de France qui changera de secteur à compter du 01 janvier 2016 et, qui a profité de cette réunion de travail pour présenter sa remplaçante, Madame HECTOR. Lors de cette réunion plusieurs aspects ont été abordés (couleur des enduits, pente de toit de l'ancienne Mairie, murette, ...etc.).

Concernant le déroulement du chantier, celui-ci se déroule normalement.

### REUNION DE QUARTIER DU 4 OCTOBRE 2015

Monsieur le Maire expose qu'il y avait environ 40 personnes et que cela s'est bien passé.

### EXPOSITION DES FILS D'ARGENT

Monsieur le Maire rend compte que le weekend dernier il y avait l'exposition de l'Association des Fils d'Argents à la Salle Madeleine GUILLEMOT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

#### Signatures :

Patrick LEHAGRE

Yann JAUNASSE

Jean AGEORGES

Marie-Pierre CHUM  
*(Pouvoir donner à M. Patrick  
LEHAGRE)*

Absente et excusée

Jacques MOTARD

Alain GAUTIER

Yvette DUTERTRE

Martine DEMEURÉ

Muriel CHERUAU

Sydney HATWELL  
*(Pouvoir donner à M. Jacques  
BOULLENGER)*

Absent et excusé

Ghislain GUYON

Valérie BOUIN  
*(Pouvoir donner à Mme Muriel  
CHERUAU)*

Absente et excusée

Christine LAVEAU

Jacques BOULLENGER

Christiane MACHEFER